



# Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 193-2022  
Type d'intervention : Interpellation  
Motion ayant valeur de directive : ☐  
N° d'affaire : 2022.RRGR.311

Déposée le : 12.09.2022

Motion de groupe : Non  
Motion de commission : Non  
Déposée par : Michel (Schattenhalb, UDC) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui  
Urgence accordée : Oui 01.12.2022

N° d'ACE : du  
Direction : Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration  
Classification : -

## Mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers

La pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la santé s'est considérablement aggravée au cours des dernières années. Différents facteurs font qu'il est de plus en plus difficile de pourvoir les postes vacants, si bien que de nombreux hôpitaux du canton de Berne ont dû se résoudre à supprimer des lits ou fermer des unités de soins entières en raison du manque de personnel. Parmi les raisons de cette situation précaire, on peut citer le fort taux d'abandon de la profession, la tendance à travailler davantage à temps partiel ou le départ à la retraite de la génération des baby-boomers, dont la relève n'est pas assurée par une génération aussi forte numériquement. En outre, on observe que les jeunes femmes font le choix d'avoir des enfants moins tard, ce qui entraîne une entrée plus précoce dans la phase familiale et dans le travail à temps partiel.

En approuvant l'initiative sur les soins infirmiers, le peuple et les cantons ont chargé la Confédération et les cantons de prendre des mesures pour remédier à cette situation. Les institutions du secteur de la santé attendent avec impatience la mise en œuvre des nouvelles dispositions constitutionnelles. Pour parer à cette situation tendue, il est important de garantir une formation de qualité et adaptée aux personnels du secteur de la santé. Les spécialistes reconnaissent de plus en plus que la durée très longue de la formation est en partie responsable du manque de personnel bien formé. En effet, pour le niveau ES, particulièrement touché par la pénurie de personnel qualifié, pas moins de cinq ans s'écoulent entre la fin de la scolarité obligatoire et la fin de la formation professionnelle. C'est bien trop long pour de nombreuses personnes de la jeune génération. C'est pourquoi il faut agir.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Quand les premières mesures de mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers seront-elles prises dans le canton de Berne ?

2. Quelles mesures sont-elles prévues pour lutter contre la pénurie de personnel qualifié dans le secteur de la santé ?
3. Que pense le Conseil-exécutif de cette durée de cinq ans nécessaire à l'obtention d'un diplôme ES et voit-il un moyen de raccourcir cette formation ?

Motivation de l'urgence : la situation actuelle caractérisée par une grave pénurie de personnel infirmier exige que les choses bougent très vite.

Destinataire

– Grand Conseil